

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 17 janvier 2022 à 19 h 30.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric siège à huis clos en vidéoconférence par Teams ce 17 janvier 2022 à 19h30.

Sont présents les conseillers(ères) : Nancy Paquet, Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Gaétan Bergeron, Jean-François Caron, Steve Bernier ainsi que Monsieur Michel Caron , maire.

Assistent également à la séance Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-01

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2021
- 4-Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2021
- 5-Adoption des comptes du 1^{er} au 31 décembre 2021 et du 1^{er} au 17 janvier 2022
- 6-Liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2021
- 7-Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 8-Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 9-Budget d'honoraires relevé, étude hydraulique et détermination des solutions – Reconstruction du pont sur la rivière Blanche
- 10-Programme d'aide à la voirie locale PAVL – Demande d'aide financière – N° de dossier QEU93738
- 11--Adoption du règlement numéro : 2021-330 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2022
- 12-Adoption des salaires pour l'année 2022
- 13-Paiement des comptes incompressibles pour l'année 2022
- 14- Avis de motion et présentation du projet de règlement no : 2022-331 code d'éthique et de déontologie des élus-es
- 15-Avis de motion et présentation du projet de règlement no : 2022-332 modifiant le règlement numéro : 2019-306 sur le traitement des élus municipaux
- 16-Ouverture des soumissions de vente western 1996
- 17-Demande du Club Les Amoureux de la motoneige
- 18-Engagement de M. Edwin Chaumont, opérateur de machinerie
- 19-Demande de carte de crédit Visa Desjardins
- 20-Autorisation d'achat :
A-six Tablettes pour les élus
B- Tracteur avec souffleur et tondeuse Cub Cadet
- 21-Questions diverses –
- 22-Période de questions réservée au public
- 23-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

2022-02

Il est proposé par Marie-Hélène Bouillon
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 6 décembre 2021.
ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2021

2022-03

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le
procès-verbal du 8 décembre 2021.
ADOPTÉE

**5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021 AU 17
JANVIER 2022**

2022-04

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes
du 1^{er} au 31 décembre 2021 au montant de 647 515.57\$ et 1^{er} au 17 janvier
2022 au montant de 54 311.79\$ soient autorisés.
ADOPTÉE

6- LISTE DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2021

La directrice procède au dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir au
31 décembre 2021.

**7- CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE
D'UNE ÉLECTION**

2022-05

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant
la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur
l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ
2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent
constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les
élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé
au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter
annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la
prochaine élection générale;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Paquet

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue
d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le
conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

ADOPTÉE

**8-AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES
LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

2022-06

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022- , la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 500\$;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Hélène Bouillon
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 500\$ pour l'exercice financier 2021 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *l'excédent de fonctionnement non affecté*.

ADOPTÉE

9- BUDGET D'HONORAIRES RELEVÉ, ÉTUDE HYDRAULIQUE ET DÉTERMINATION DES SOLUTIONS – RECONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIÈRE BLANCHE

2022-07

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation du projet d'alimentation en eau souterraine sur le rang 4 nous devons traverser la rivière Blanche;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de déterminer la meilleure solution possible en vue de la construction d'une nouvelle traverse de la rivière Blanche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Annie Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder le mandat à la Firme ARPO Groupe-Conseil pour la réalisation de relevé topographique et de plan de base ainsi que l'étude hydraulique pour un montant forfaitaire de 8 380\$ plus taxes.

ADOPTÉE

10- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PAVL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NO DOSSIER : QEU93738

2022-08

CONSIDÉRANT que Transport Québec nous a confirmé en date du 16 décembre dernier que la demande d'aide financière QEU93738 est présentement à l'étude;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur chargé de projet a fait la mise à jour du calcul de l'aide financière maximale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric désire toujours réaliser le projet relatif au numéro de dossier QEU93738.

ADOPTÉE

11-ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-330 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2022-09

Attendu que le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2022;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Madame Annie Bernier et qu'une présentation de ce dernier a été donnée par Madame Annie Bernier à la séance extraordinaire du budget 2022, tenue le 8 décembre 2021;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Annie Bernier et résolu que le règlement 2021-330 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement.

ADOPTÉE

12- ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2022

2022-10

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères) que les salaires pour l'année 2022 de tous les employés de la Municipalité soient indexés de 5% à partir du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE

13-PAIEMENT DES COMPTES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2022

2022-11

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la directrice générale\greffière-trésorière soit autorisée à acquitter les dépenses incompressibles pour l'année 2022 afin d'en respecter les dates d'échéance.

ADOPTÉE

14- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-331 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES

2022-12

Madame la conseillère Madame Marie-Hélène Bouillon donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2022-331 Code d'éthique et de déontologie des élus-es de la Municipalité de Saint-Ulric. Ce code d'éthique contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Madame Marie-Hélène Bouillon.

15- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2022-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-306 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

2022-13

Monsieur le conseiller Steve Bernier donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro :

2022-332 sur le traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération des membres du conseil municipal autre que le maire.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère Monsieur Steve Bernier séance tenante.

16- OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE DU WESTERN 1996

2022-14

Une seule offre a été déposée au montant de 500\$.
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric ne retient pas cette offre pour la vente du Western 1996.

ADOPTÉE

17- DEMANDE DU CLUB LES AMOUREUX DE LA MOTONEIGE

2022-15

CONSIDÉRANT la demande du Club Les Amoureux de la motoneige de Matane afin d'obtenir l'autorisation de traverser la Route James près du pont Pierre Carrier;
CONSIDÉRANT que ce secteur fait partie de la TQ-5;
CONSIDÉRANT que le Club s'engage à entretenir un sentier vers la 132 afin de permettre aux motoneigistes de se rendre vers les services de la localité;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric autorise le Club les Amoureux de la motoneige à traverser la Route James près du chemin du Pont-couvert.

ADOPTÉE

18- ENGAGEMENT DE M. EDWIN CHAUMONT, OPÉRATEUR DE MACHINERIE

2022-16

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'engager Monsieur Edwin Chaumont, opérateur de machinerie selon les besoins de la municipalité à partir du 01 janvier 2022, son salaire est établi selon l'échelle salariale en vigueur classe 3 échelon 23.

ADOPTÉE

19- DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

2022-17

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric dépose une demande de carte de crédit visa Desjardins pour une limite de crédit au montant de 5 000\$, de nommer Madame Louise Coll, directrice générale détentrice de la carte pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

20- AUTORISATION D'ACHAT
A) TABLETTES POUR LES ÉLUS

2022-18

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat de six tablettes Apple 10,2 avec accessoires de Coop Zone au montant de

3 140.84 + taxes. Que le montant de la dépense soit pris à même les surplus accumulés COVID-19.

ADOPTÉE

B) TRACTEUR AVEC SOUFFLEUR ET TONDEUSE CUB CADET

2022-19

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat d'un tracteur Cub Cadet avec souffleur, tondeuse des Équipements Clarence Lapointe Inc au montant de 7 212.00\$ + taxes, d'autoriser Madame Louise Coll, directrice générale à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

21- QUESTIONS DIVERSES

Madame la conseillère Marie-Hélène Bouillon dépose deux motions de félicitation :

Mme Marcelle Gendron et son équipe pour avoir réussi à obtenir un quatrième fleurons lors de la classification de juillet 2021;

ainsi qu'aux membres du Comité des Loisirs pour la parade des Lutins qui a eu lieu en décembre 2021.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

23-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-20

L'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par Madame Nancy paquet

et RÉSOLU que la séance soit close à 19h45.

ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA

Directrice générale\secrétaire-trésorière

Michel Caron, maire